

Un triple accord international pour la biodiversité

12 novembre 2010

Après dix jours de négociations, le [Sommet international de Nagoya](#) au Japon s'est conclu par un **accord important pour la protection de la diversité biologique**.

Trois textes ont été adoptés par les 193 Etats parties de la convention:

- Le premier est le [nouveau plan stratégique 2011-2020](#). Une **vingtaine d'objectifs** – non contraignants – sont listés, parmi lesquels la réduction de moitié de la perte d'habitats naturels, la restauration d'au moins 15 % des zones dégradées, et la protection de 17 % des zones terrestres et de 10 % des zones marines et côtières, contre respectivement 12,5 % et 1 % aujourd'hui.
- Le deuxième accord concerne l'accès et le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques de la planète. Ce texte crée un cadre international pour les échanges Nord-Sud afin de **se prémunir contre les risques de «biopiraterie»** de la part des activités industrielles.
- Enfin, le troisième accord porte sur la stratégie de mobilisation des **ressources financières**, même si le montant et les modalités de financement n'ont pas fait l'objet d'un accord.